



CHOISISSEZ VOTRE SOLUTION DE PAIEMENT

5 solutions de paiement **modifiables**
quand vous le souhaitez

Pour effectuer toutes vos démarches
ou en cas d'urgence :

NOUS CONTACTER

05 61 201 201*

*Appel non surtaxé

eaudetoulousemetropole.fr

Pour rencontrer un conseiller :

Maison de l'Eau de Toulouse Métropole
3, rue d'Alsace-Lorraine
31000 TOULOUSE



2025/05 EDTM - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier recyclé



eau de toulouse métropole

SERVICE PUBLIC | EAU & ASSAINISSEMENT

SOLUTIONS DE PAIEMENT : CHOISISSEZ CELLE QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX.

Eau de Toulouse Métropole vous propose **5 solutions de paiement** de vos factures d'eau que vous pouvez **modifier à tout moment**.



Par mensualisation / prélèvement bancaire

C'est le moyen le plus simple et le plus sûr pour payer vos factures. Le service abonné vous envoie votre facture 15 jours avant la date de prélèvement. Vous avez ainsi le temps de contrôler votre facture et de nous contacter en cas de problème.

Le service abonné vous propose également la mensualisation. Le montant prélevé chaque mois sera déterminé en fonction du montant de votre dernière facture. Une solution simple pour gérer votre budget.



Par carte bancaire en ligne

Le site internet du service abonné est sécurisé, il vous permet de payer vos factures.

Pour vous apporter encore plus de facilité, Eau de Toulouse Métropole a créé une application mobile Eau de Toulouse Métropole qui vous permet, elle aussi, de payer par carte bancaire.



Par TIP-SEPA (Titre Interbancaire de Paiement)

Détachez le TIP-SEPA en bas de votre facture, datez-le, signez-le et adressez-le nous en utilisant l'enveloppe jointe à votre facture.

N'oubliez pas lors du premier paiement d'accompagner votre TIP-SEPA de vos coordonnées bancaires au format de votre choix (IBAN/BIC ou RIB).



Par chèque

Adressez-nous votre chèque accompagné du TIP-SEPA imprimé en bas de votre facture d'eau.



Par espèces

Le paiement en espèce est possible à la Poste. N'oubliez pas de vous munir de votre facture et d'une pièce d'identité.